

Lotissement "MAS PLAGNOL"

REGLEMENT MODIFIE

Article 4:

Le lotissement est composé de 12 lots numérotés de 1 à 6, de 9 à 13, le lot N°15 représentant la partie cédée à la Commune pour l'élargissement du Chemin Communal dit du Mas Plagnol.

La répartition des surfaces s'établit de la manière suivante:

Lot N°1	Superficie:	1179 m2	
Lot N°2	"	: 1166 m2	
Lot N°3	"	: 1170 m2	
Lot N°4	"	: 1174 m2	
Lot N°5	"	: 1200 m2	
Lot N°6	"	: 1627 m2	
Lot N°9	"	: 1386 m2)	Proviennent du lot
Lot N°10	"	: 1576 m2)	N°7 par A.P. du
Lot N°11	"	: 234 m2)	10/2/81.
Lot N°12	"	: 2219 m2)	Proviennent du lot
Lot N°13	"	: 2436 m2)	N°8 par A.P. du
Lot N°15	"	: <u>285 m2)</u>	19/11/81.

Surface Totale: 15652 m2

Surface cédée à la voirie:(A.P. du 28/12/76) 767 m2

Surface Totale lotie: 16419 m2

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE
DU MAIRE DE CE JOUR
A COURNONSEC., le 8 JUL. 1985

Le Maire


EQUIPEMENT
26. MAR 4 5
DIVISION MONTPELLIER
A-O-E

18.03.1985

Olivier AURY
Géomètre Expert D.P.G.
34000 MONTPELLIER
Tél. 92.39.77
N° d'inscription : 3799

Lotissement "MAS PLAGNOL"

Arrêtés Préfectoraux des 28/12/76
10/2/81
19/11/81

ANNEXE AU REGLEMENT - TABLEAU DES LOTS

N° des Lots	Superficie
I	1179 m ²
2	1166 m ²
3	1170 m ²
4	1174 "
5	1200 "
6	1627 "
7	Annulé
8	Annulé
9	1386 m ²
10	1576 "
11	234 "
12	1987 "
13	2436 "
14	83138 "
15	285 "
Délaissé voirie	795 "
Surface Totale lotie 99325 m ²	

Annulé, mis hors
lotissement (Non Constr)
Cédé à la Commune

Les Surfaces exactes ne seront données qu'après bornage régulier des lots.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE
DU MAIRE DE CE JOUR
A COURNONSEC, le 8 JUL 1983

Le Maire,

